

SAFE ORTHOPAEDICS

Société anonyme

Allée Rosa Luxembourg

Parc des Bellevues, Bâtiment le Californie

95610 Eragny-sur-Oise

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 18 juin 2021 – 9^{ème} résolution

Benoit COURTIEU
41, rue Saint Ferdinand
75017 Paris

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

SAFE ORTHOPAEDICS

Société anonyme

Allée Rosa Luxembourg
Parc des Bellevues, Bâtiment le Californie
95610 Eragny-sur-Oise

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 18 juin 2021 – 9^{ème} résolution

A l'Assemblée générale de la société SAFE ORTHOPAEDICS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à la disposition des actionnaires dans le délai prescrit par l'article R. 225-89 du code de commerce, les informations et documents définitifs nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Paris et Paris-La Défense, le 8 juin 2021

Les commissaires aux comptes

Benoit COURTIEU

Deloitte & Associés



Djamel ZAHRI